

# CERTIFICATE

## La société

**TWE Meulebeke**  
Marialoopsteenweg 51  
8760 Meulebeke, BELGIUM

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **2782**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



## pour les articles suivants:

**Non-tissés, composés de fibres synthétiques (PET, PP, PE, CV, PLA), blanc et coloré, liés par chaleur ou par traitement mécanique, à la base des matériaux certifiés selon STANDARD 100 by OEKO-TEX®**

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 6, **classe de produit I**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 6 pour les articles pour bébés.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

**Le certificat 0010054 est valable jusqu'au 31.10.2021**

Zwijnaarde, 16.12.2020

Stijn Devaere  
Certification Officer

